

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-309 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
737 000 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE CLOVIS**

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2021-EM-309 décrétant une dépense et un emprunt de 737 000 \$ pour la mise à niveau de la station de pompage Clovis* est de 3 713 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 382 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2021-EM-309 décrétant une dépense et un emprunt de 737 000 \$ pour la mise à niveau de la station de pompage Clovis* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 mars 2021

Simon Lafrenière, greffier adjoint

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)